

Objet : Communiqué, rappel sur les routes forestières à l'occasion de travaux d'entretiens

Destinataires : tous les utilisateurs de la route forestière dite des Houillons.

Des travaux d'entretien sur les routes forestières sont actuellement en cours, en particulier sur la route forestière de Houillons qui mène à l'ACAL ainsi qu'à la mise à l'eau de l'AAPPMA.

Bien qu'une fermeture de 15 jours après travaux soit préconisée pour permettre la stabilisation des matériaux, nous avons décidé à titre exceptionnel, de laisser la circulation ouverte pour les ayants-droits. Nous sommes en effet conscients des efforts consentis par les utilisateurs du fait des restrictions sanitaires.

A cette occasion, nous vous rappelons que la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h. Cette route est également **fermée à la circulation publique**. De fait, tout véhicule doit pouvoir justifier de sa présence sur cette route forestière. Pour un adhérent à l'association de pêche AAPPMA Sarrebourgeoise, il lui suffit de montrer sa carte de pêche. En stationnement, cette carte doit être visible de l'extérieur. En cas de manquement, vous vous exposez à une amende forfaitaire d'un montant de 135€.

A Sarrebourg, le 16/06/2021

La Responsable de l'UT Sarrebourg Plaine
Camille BASTIANELLI

